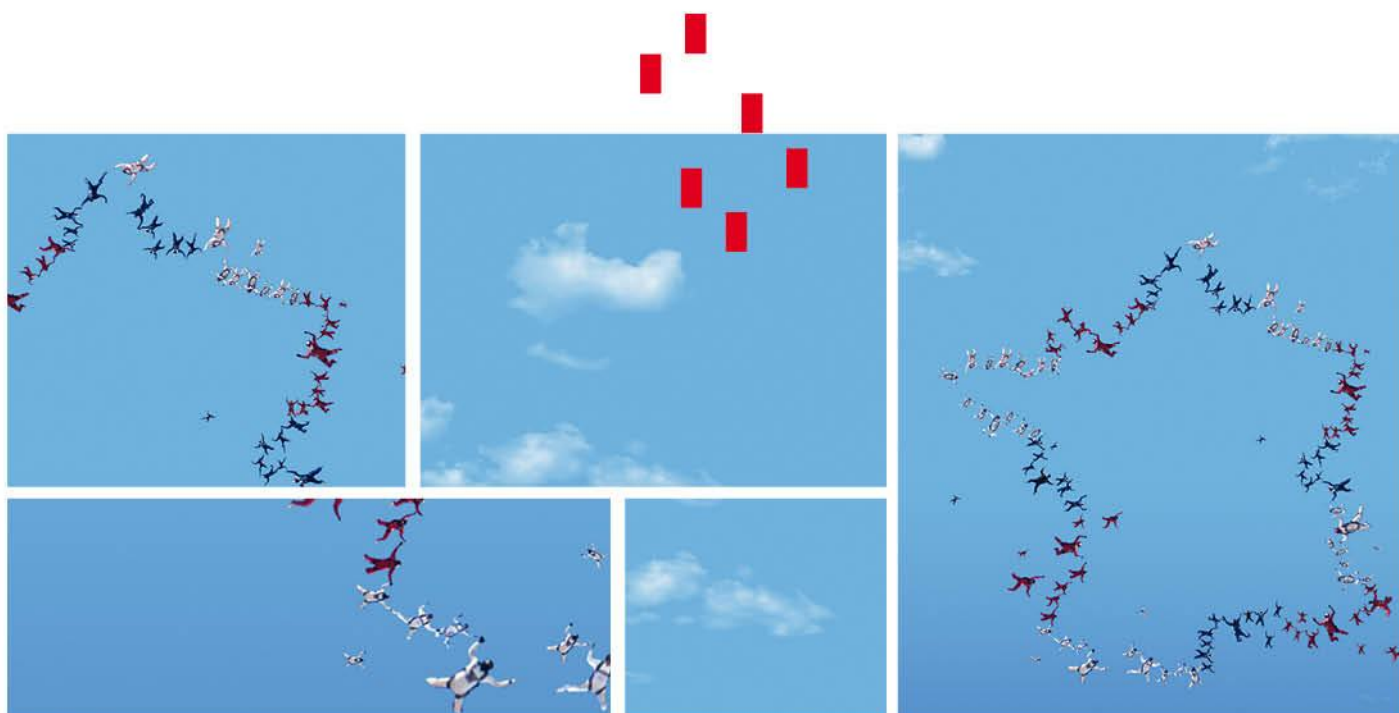


ATOUT FRANCE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE DE LA FRANCE



CAHIER DES CHARGES MONÉTISATION DE L'AUDIENCE DU SITE FRANCE.FR



Sommaire

- 1. PRESENTATION DE ATOUT FRANCE**
- 2. PRESENTATION DU PROJET**
- 3. CARACTERISTIQUES DU SITE FRANCE.FR**
- 4. PRESTATIONS DEMANDEES**
- 5. REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

1. Présentation de Atout France

Atout France, opérateur unique de l'Etat en matière de tourisme, a pour mission de contribuer au renforcement de l'attractivité de la destination France et à la compétitivité de ses entreprises et filières.

Grâce à ses 33 bureaux répartis dans 30 pays, Atout France couvre 78 marchés d'intervention avec la collaboration étroite des ambassades et dispose ainsi d'une connaissance pointue des clientèles touristiques internationales et des acteurs de la distribution.

Cette expertise des marchés lui permet de proposer aux professionnels des outils de compréhension de la demande tels que des lettres de conjoncture par pays et par filière, des études de marchés (Chine, Brésil, Russie, Asie du Sud-est, etc.) ou des baromètres de conjoncture, et de conduire des actions marketing et de promotion efficaces.

Atout France accompagne ainsi plus de 1 200 professionnels (institutionnels du tourisme et entreprises privées) dans leur développement à l'international. Au total, plus de 2 800 opérations de promotion sont organisées chaque année. Elles ciblent le grand public notamment grâce à une stratégie numérique forte (un site puissant, www.france.fr, 3 millions de fans sur les réseaux sociaux), 5,5 millions de contacts qualifiés dans le Customer Relationship Management (CRM), ainsi que des campagnes de communication ou des éditions.

Les professionnels du tourisme international sont aussi sensibilisés aux atouts de la destination (salons, workshops, démarchages, éductours, etc.) ainsi que la presse (voyages de presse, conférences de presse, etc.).

Atout France organise également plusieurs salons professionnels qui font référence : Rendez-vous en France qui réunit plus de 900 tour-opérateurs internationaux, Grand Ski, Destination Vignobles, France Meeting Hub, etc.

Pour stimuler l'offre touristique et accroître sa qualité, Atout France accompagne les territoires dans leur stratégie de développement et contribue au montage de projets d'investissement (825 millions d'euros accompagnés au cours des 18 derniers mois).

Une quinzaine de travaux et études paraissent également chaque année pour permettre aux professionnels de mieux valoriser leurs potentiels, d'optimiser leurs choix de gestion et d'ajuster leurs processus de développement (ex : les clientèles du luxe, le marché du bien-être, les réseaux et media sociaux dans le tourisme, etc.) ; études dont les conclusions servent régulièrement dans le débat public.

Plusieurs dispositifs contribuant à la qualité sont également pilotés par Atout France : classement des hébergements de tourisme (14 000 hôtels classés selon les nouveaux critères), immatriculation des opérateurs de voyages mais également promotion de labels comme « Vignobles & Découvertes » pour l'œnotourisme porté par 54 vignobles ou encore la distinction Palace attribuée à 23 établissements en France.

Pour en savoir plus : www.atout-france.fr ou www.france.fr.

2. Présentation du projet

En octobre 2015, le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International a chargé Atout France de gérer le site france.fr (ci-après dénommé le « Site »). Ce Site est le cœur d'un écosystème numérique qui comprend également une présence sur différents médias sociaux, un CRM, et un dispositif de campagnes numériques.

Cet écosystème a pour vocation de promouvoir la destination touristique France à l'international, et doit répondre à trois objectifs :

- 1- Attirer davantage de touristes en France ;
- 2- Promouvoir à l'international l'offre française des partenaires institutionnels et industriels d'Atout France, dans sa diversité ;
- 3- Constituer une source de recettes afin de contribuer à son développement et à sa maintenance, voire à sa promotion.

Un appel d'offres européen a été lancé le 21 septembre 2016 sous le numéro 2016/S 182-327557 concernant le développement, la gestion, la valorisation et la promotion du site france.fr ayant pour vocation de promouvoir la destination France à l'international. Il était constitué de 4 (quatre) lots :

- Lot 1 : Conception, développement et maintenance technique du Site, y compris les pages de campagnes,
- Lot 2 : Production et gestion du contenu éditorial du Site,
- Lot 3 : Gestion des médias sociaux, en cohérence avec le Site,
- Lot 4 : Monétisation de l'audience du Site (commissionnement, commercialisation d'espaces publicitaires, etc.).

L'agence BETC Digital a été sélectionnée pour mettre en œuvre les actions des trois premiers lots et notamment développer le nouveau site france.fr qui sera mis en ligne au 4^{ème} trimestre 2017. Le lot 4 intitulé « Monétisation de l'audience du site france.fr (commissionnement, commercialisation d'espaces publicitaires, etc....) » a été déclaré sans suite pour motif fondé sur le besoin du pouvoir adjudicateur.

C'est dans ce cadre que la présente mise en concurrence est lancée. Elle a pour objet la sélection d'un prestataire qui aura en charge la monétisation de ce nouveau site france.fr et du site dans sa forme actuelle.

3. Caractéristiques du site france.fr

Le site france.fr est présent dans 31 (trente et un) pays et 17 (dix-sept) langues.

Il a pour objectif à moyen terme d'atteindre 100 (cent) millions de pages vues par an, contre 20 (vingt) millions actuellement.

Il est aujourd'hui consulté à 45% (quarante-cinq pourcent) sur ordinateur fixe, à 10% (dix pourcent) sur tablette, et à 45% (quarante-cinq pourcent) sur mobile. La part du mobile est en croissance.

Il est un site média qui inspire l'internaute, et constitue un outil de séduction de la destination France. Il valorise notamment les 16 (seize) marques mondiales de la destination France, les marques liées au contrat de destination, et les pôles d'excellence.

Le Site est composé :

- D'informations chaudes et froides sur l'offre touristique française, avec un tronc commun global, et des contenus particuliers par pays ;
- D'espaces dédiés à des campagnes on-line, réalisées par les bureaux de Atout France dans les différents pays ;

Il n'a pas vocation à devenir un site d'e-commerce, qui intégrerait des process transactionnels.

Des projets d'affiliation sont en cours de déploiement, au 1er trimestre 2017, avec les partenaires suivants : Accorhotels, Air France, Ceetiz, Easyvoyage.

4. Prestations demandées

Il est attendu de la part du candidat dans son offre en réponse à la présente mise en concurrence :

- Des propositions de monétisation par des leviers différents de ceux exploités aujourd'hui, tels que:
 - Extension des affiliations ;
 - Lead generation
 - Monétisation publicitaires (Publicité contextuelle, sponsoring...)
 - Articles sponsorisés
 - E-newsletters...
- Un exposé des outils de gestion des campagnes et des publicités permettant une meilleure optimisation et rentabilité du Site tout en respectant la ligne éditoriale et la navigation de l'Internaute ;
- Des méthodes de gestion opérationnelle de ces activités de monétisation, en coordination avec Atout France ;
- Des estimations de recettes attendues pour Atout France.

Le candidat devra proposer un modèle économique par lequel il se rémunérera. L'objectif est de financer le développement en continu du site France.fr, sa maintenance, sa promotion, et qu'il constitue également une source croissante de recette pour Atout France lui permettant de financer techniquement le site, les ressources et d'organiser des opérations de promotions pour les marques de la destination France.

Pour le cas de bannières publicitaires, un chef de projet Atout France assurera la cohérence du positionnement éditorial et commercial et validera au préalable notamment:

- Le niveau de pression commerciale souhaitable ;
- La pertinence des offres commerciales selon le contexte des différentes pages.

Pour le cas de la vente de données de visiteurs, la validation des acheteurs finaux par Atout France est nécessaire.

5. Règlement de la consultation

5.1 Objet de la consultation

Atout France lance une mise en concurrence pour sélectionner le prestataire qui sera chargé d'élaborer et mettre en œuvre la monétisation du nouveau site france.fr.

Sous réserve de la conclusion d'un contrat, le contrat prendra donc effet à compter du 31 mars, jusqu'au 31 décembre 2017.

A la fin de cette période initiale, le contrat pourra être renouvelé, à la demande de Atout France, par un nouveau contrat, dans la limite de une (1) fois.

5.2 Déroulement de la procédure

Remise du cahier des charges aux candidats	24/02/2017
Date limite de réception des offres	16/03/2017 à 12h (heure de Paris)
Choix définitif du prestataire	A partir du 22/03/2017

Les résultats de la procédure de mise en concurrence seront adressés à l'ensemble des candidats par courrier.

5.3 Dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats contient le cahier des charges dont le présent règlement.

5.4 Critères de sélection

Atout France sélectionnera l'offre la plus intéressante en tenant compte des critères suivants (le total des critères est égal à 100) :

- Recettes générées et modèle économique : 30/100
- Moyens humains et techniques mis en œuvre : 30/100
- Plan d'action et planning de mise en œuvre : 20/100
- Maîtrise des langues et cultures internationales : 10/100
- Créativité et innovation des propositions : 10/100

5.5 Présentation des offres

Les candidats doivent prendre connaissance du cahier des charges qui a un objet double :

- présenter le contexte de la mise en concurrence ;
- déterminer l'objet et le contenu des prestations demandées aux candidats.

✓ 5.5.1 Dépôt des offres

Les offres, rédigées en français, devront être parvenues au plus tard le 16/03/2017 avant 12 heures (heure de Paris).

Elles devront être remises en deux exemplaires par courrier recommandé avec accusé réception ou par courrier expresse ou encore en mains propres par porteur à l'adresse suivante :

ATOUT FRANCE
Secrétariat Général/Projets transversaux
« Mise en concurrence MONETISATION »
79-81, rue de Clichy
75009 PARIS

Important : chaque candidat devra joindre à son offre le cahier des charges dont le présent règlement du cahier des charges approuvé, daté et signé..

✓ **5.5.2 Structure du dossier**

Chaque candidat devra obligatoirement fournir un dossier comportant :

- Une offre tarifaire : les candidats doivent indiquer clairement les modalités de rémunération (honoraires, frais techniques, etc.) et le prix détaillé ;
- Une description de leur société ;
- Un dossier de référence comprenant notamment : une plaquette commerciale, les références clients sur des sites similaires avec les noms des contacts ainsi que le numéro de téléphone et le numéro d'immatriculation au registre du commerce de Paris ;
- La proposition avec son modèle économique.

5.6 Délai de validité des offres

Les prix proposés ci-dessus devront être fermes pour la durée du marché et de ses éventuels renouvellements.

5.7 Confidentialité

Cette consultation est confidentielle. Les contacts doivent être exclusifs entre le personnel de Atout France et les entreprises consultées.

Les entreprises consultées s'engagent, à titre de clause de confidentialité, pendant une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de réception du présent cahier des charges, à ne pas divulguer sans l'accord préalable et exprès de Atout France, directement ou indirectement, les informations, connaissances ou savoir faire que ce soient concernant Atout France et ses modalités de fonctionnement, auxquels elles auraient pu avoir accès dans le cadre de la présente mise en concurrence, à moins que les dites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

Les entreprises consultées s'engagent également à l'égard d'Atout France à exiger de la part de leurs préposés ou sous-traitants la même obligation de confidentialité.

5.8 Conditions générales de la mise en concurrence

Le non-respect des formalités et procédures décrites ci-dessus par un candidat pourra entraîner le rejet définitif de son dossier par Atout France.

Atout France pourra être amené, en cas de besoin, à demander aux candidats de produire tous documents ou renseignements complémentaires à la bonne compréhension

de leurs offres. Le candidat sera tenu de faire droit à ces requêtes dans les délais indiqués, sous peine de rejet définitif de son dossier par Atout France.

Les entreprises consultées ne seront pas indemnisées pour leur participation à cette consultation.

La présente consultation n'implique pas l'obligation pour Atout France d'attribuer le marché.

Atout France se réserve le droit d'annuler à tout moment cette procédure de mise en concurrence sans avoir à en préciser les raisons, et ce, sans aucune indemnité ou dommages et intérêts.

La présente consultation est soumise au droit français.

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des règles et procédures fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable. Atout France et le prestataire désigneront conjointement un représentant chargé, pendant une durée de 30 (trente) jours au plus à compter de la notification du litige, de proposer un règlement à l'amiable. En cas d'échec de la tentative de règlement à l'amiable, les tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris seront seuls compétents pour juger de tout litige résultant de la mise en œuvre de la présente procédure.

Vu, paraphé et signé 8 pages, à _____, le _____

Titre et signature de la personne responsable du marché, dûment habilitée :

Titre :

Signature